

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

### **Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020**

Le lundi 2 novembre 2020 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 20 octobre 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 30 octobre 2020.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN  
Mme BIRABEN  
M. CIVEL  
Mme HACKE

M. BARRAT  
M. BOUCHET  
Mme EROL  
Mme HOOGSTOËL

Mme BERTHOUT  
M. CASANOVA  
Mme GABADOU  
Mme LEMARDELEY

Excusé ayant donné pouvoir : M. ISARE à Mme BERTHOUT

Mme ROSSET arrive lors de la mise en discussion du point 3.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 h 36 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020.

3 - Adoption de la procédure d'urgence.

4 - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé 3 passage des Patriarches (5e) - convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association «Les Moufettes».

5 - Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

- 6 - Subvention (6.000 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).
- 7 - Lycées municipaux - Subventions (48.413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.
- 8 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156.424 euros), subventions d'équipement (20.000 euros), plan de prévention des inaptitudes (720.163 euros) et subventions pour travaux (245.566 euros).
- 9 - Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public. **(Retiré en cours de séance en accord avec l'adjoint de secteur car non présenté au prochain Conseil de Paris)**
- 10 - Réalisation 9 rue Pierre Nicole (5e) d'un programme de création de 5 logements sociaux PLUS par la Maison des Mines et Ponts et Chaussées.
- 11 - Réalisation sur le groupe « Larrey », au 6, rue Larrey (5e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat – Subvention (682.740 €).
- 12 - Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions de la Région Ile de France – Demande de subventions au titre de 2020.
- 13 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au mobilier de l'urbanisme tactique.
- 14 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'abattage d'arbres en cœur d'îlot.
- 15 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'installation de plots rétractables à l'entrée des aires piétonnes.
- 16 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la révision de la participation financière de la Ville de Paris pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2020.
- 17 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'organisation des multi-accueils.
- 18 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif aux difficultés de recrutement de bénévoles dans les associations. **(Retiré volontairement en cours de séance par Mme Anne BIRABEN à l'initiative de ce vœu).**
- 19 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'adoption d'un plan de valorisation ambitieux en faveur des bouquinistes des quais de Seine.
- 20 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la réfection des casiers de la piscine Jean Taris pour le Club de Plongée Paris 5e.
- 21 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la rénovation des salles de sport du gymnase Lucien Gaudin. **(Ordre du jour complémentaire)**
- 22 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'aide au tourisme dans la période de Noël.
- 23 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'installation de grilles aux pieds des arbres de la rue Jussieu. **(Ordre du jour complémentaire)**
- 24 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la lutte contre les nuisances sonores générées par les livraisons matinales. **(Ordre du jour complémentaire)**
- 25 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au déploiement des effectifs de la DPSP sur les marges et cœur de nuit. **(Ordre du jour complémentaire).**

## **I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Carole HOOGSTOËL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Mme Florence BERTHOUT :** Compte tenu des événements tragiques que notre pays a traversés, je souhaiterais que nous puissions, avant de démarrer nos débats, faire une minute de silence en l'hommage à Samuel PATY, qui a défendu la liberté d'expression, la laïcité, bien entendu, et puis les valeurs de la République au péril de sa vie. Ce matin, j'étais dans une école pour rendre hommage aux côtés des élèves et de la communauté éducative à Samuel PATY. Je vous propose de lui rendre un hommage à l'ouverture de ce Conseil d'arrondissement.

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous remercie. Évidemment, la transition est un peu difficile, mais ainsi va la vie démocratique.

## **II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous propose d'aborder le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020, avec les remarques de collègues. Tout le monde a relu ? Je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **III – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je voudrais également vous saisir de la procédure d'urgence pour un certain nombre de vœux qui ont été déposés concernant respectivement l'installation de grilles au pied des arbres de la rue Jussieu, des nuisances sonores générées par des livraisons, les effectifs de la DPSP sur les marges et cœurs de nuit, et puis la rénovation des salles de sport du gymnase GODAT, conformément au CGCT et à son article L2122-12, paragraphe 3.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **IV – MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN A USAGE DE JARDIN PARTAGE, SITUÉ 3 PASSAGE DES PATRIARCHES (5<sup>E</sup>) – CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « LES MOUFETTES ».**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède la parole à Edouard CIVEL, qui va tout de suite nous rapporter une délibération qui se rapporte à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé. Il est situé 3 Passage des Patriarches. C'est un petit halo de verdure pour lequel je me suis beaucoup battue, avec le soutien du Conseil d'arrondissement. Puisque cette parcelle, petite certes, tu vas y revenir Édouard, mais cette parcelle de 121m<sup>2</sup> devait être à l'origine vendue. Grâce au soutien de tous, cette parcelle n'a pas été vendue par la Ville. Elle a été gardée, ce qui nous permet aujourd'hui d'y installer un jardin partagé.

**M. Edouard CIVEL :** Merci Madame la Maire. En effet, il s'agit de signer la mise à disposition à titre gratuit du terrain situé au 3 Passage des Patriarches, dans une convention qui est signée avec l'Association Les Moufettes. C'est une association constituée de riverains aux alentours du Passage des Patriarches.

Leur projet de jardin partagé, évidemment nous le soutenons. Comme le disait Madame la Maire, c'est un travail de longue haleine puisque c'est un travail qui a été engagé déjà sous la mandature précédente, que l'on peut aujourd'hui enfin voir aboutir, puisque les travaux en fait pour amener l'eau et l'électricité dans ce jardin devraient être terminés dans une semaine, et donc permettront à l'Association « Les Mouffettes » de commencer à cultiver quelques arbres.

Je vous rappelle pour information qu'évidemment, une charte de la main verte est signée par les jardins partagés, qui vise à ce que ces jardins soient ouverts au public au moins deux demi-journées par semaine, une demi-journée étant notamment dans le week-end. Dans cette charte de la main verte également, que les membres de l'association soient représentatifs et permettent un partage intergénérationnel. C'est donc un beau projet qui permet de faire du lien social, qui permet de faire de l'apprentissage du jardinage, du compostage et de l'écologie de manière générale. Je pense que l'on a toujours besoin d'un peu plus de projets dans ce sens-là.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Madame LEMARDELEY ?

**Mme LEMARDELEY** : Bien sûr, je suis tout à fait favorable à ce projet. Mais je voulais savoir comment vous aviez effectué le choix de l'association. Pourquoi Les Mouffettes ? Parce qu'il en a plusieurs, dans l'arrondissement. Comment avez-vous procédé au choix ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais vous dire la réalité, c'est qu'il n'y en a pas tant que cela, Madame LEMARDELEY. Vous avez celle que vous connaissez bien, Le Nid de l'Ortolan, qui aurait pu effectivement s'occuper de ce jardin partagé. Il y a la Nouvelle Acropole, qui intervient beaucoup sur le secteur Bazeilles. Mais à ma connaissance, en dehors de ces deux-là et d'une autre qui intervient aussi autour du square MONOD en face l'Hôtel Scipion, vous n'avez pas d'associations prêtes à reprendre l'exploitation si j'ose dire d'un jardin partagé. Cette association-là s'était manifestée, tout simplement, parce qu'elle est dans ce secteur-là. Voilà. D'ailleurs, nous allons sans doute être à la recherche aussi d'autres associations à un moment donné pour s'occuper par exemple des compostes ou de choses comme cela. Les associations existantes pourront s'en occuper, mais bien sûr nous pourrions et il faudra - tant mieux - avoir d'autres associations, notamment sur tout le secteur Port-Royal. C'est donc vraiment parce qu'il y avait une association qui s'est portée candidate en disant « Cela m'intéresse ». Mais cela aurait pu être Le Nid de l'Ortolan ou une autre. Mais autant en avoir si vous voulez une nouvelle. La Ville a donné son accord, vous avez le projet de convention.

Je sou mets aux voix, si vous en êtes d'accord.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **V – SUBVENTION (10.000 EUROS) À L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES ET DES ŒUVRES DE SOLIDARITÉ DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter la DAC 628.

**M. Pierre CASANOVA** : Madame la Maire, mes chers collègues, merci de me donner la parole. Je vais successivement recommander un vote favorable à deux projets de subventions bénéficiant à deux personnes morales que vous connaissez bien.

La première, comme Madame la Maire l'a déjà indiqué, est le Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 5<sup>e</sup> arrondissement à hauteur de 10 000 euros. Notre Comité des Fêtes, vous le savez, a notamment principalement pour objet d'organiser tantôt des expositions, des concerts ou des repas de fin d'année à destination des seniors, les spectacles ayant eu lieu dans le passé au Théâtre Mouffetard et ici en salle des fêtes.

Nous verrons évidemment comment cette année, compte tenu des conditions sanitaires, ces actions pourront être menées tout en préservant bien sûr le respect des mesures d'hygiène et de protection de la santé des bénéficiaires supposés.

Quoi qu'il en soit, il nous est proposé une subvention d'un montant de 10.000 euros. Pour toutes ces raisons, je vous propose de lui apporter un suffrage positif.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je passe au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **VI – SUBVENTION (6.000 EUROS) À L'ASSOCIATION COMITÉ QUARTIER LATIN (5<sup>E</sup>).**

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est la DAE 268.

**M. Pierre CASANOVA** : La seconde personne morale dont je parlais est l'Association Comité Quartier Latin qui vous le savez, depuis 2008 œuvre en faveur des commerces, des artisans et de tous ceux qui participent au rayonnement culturel du 5<sup>e</sup> arrondissement soit par le biais de réunions, de campagnes, mais aussi à travers deux sites internet qui sont désormais bien connus : quartierlatin.paris et cql.fr. Le montant de la subvention n'est pas déraisonnable en comparaison des pratiques passées : 6.000 euros, que je vous propose d'approuver également.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nul n'est besoin de rappeler que cette association en particulier défend admirablement bien l'écrit sous toutes ses formes. J'imagine que nous sommes tous d'accord pour soutenir cette délibération.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous en remercie, chers collègues. Merci, Pierre, d'avoir été concis, en plus.

## **VII – LYCÉES MUNICIPAUX – SUBVENTIONS (48 413 EUROS) POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS ÉDUCATIFS.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à Violaine HACKE qui va nous rapporter successivement la DASCO 38 et la DASCO 129.

**Mme Violaine HACKE** : Merci Madame la Maire. La DASCO 38 est au sujet du développement des projets éducatifs dans les lycées municipaux, donc tout ce qui est sorties et voyages scolaires. Évidemment, l'année dernière, tout le budget n'avait pas été dépensé. Cette année, on imagine qu'il en sera de même, mais nous accordons quand même des subventions à deux de nos lycées professionnels et technologiques, tout d'abord à Jacques MONOD pour leur permettre d'aller au Panthéon, faire des sorties culturelles pour leur journée d'intégration, etc. Donc ils ont demandé pour cela 2 794 euros. Pour Lucas DE NEHOU, notre spécialiste du verre, ce sont également des sorties au théâtre, dans des musées, des conférences. Ils avaient fait notamment l'année dernière l'Opéra, ils avaient fait le Musée des Arts Décoratifs, etc. Ils espèrent pour l'année 2020-2021 pouvoir renouveler cela. Ils nous demandent une subvention de 4 115 euros.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **VIII – COLLÈGES PUBLICS PARISIENS ET LYCÉES MUNICIPAUX – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (156.424 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (20.000 EUROS), PLAN DE PRÉVENTION DES INAPTITUDES (720.163 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (245.566 EUROS).**

**Mme Violaine HACKE :** Pour la DASCO 129, il s'agit de la prise en charge des équipements et des travaux dans les collèges publics parisiens, donc tout ce qui est dotations complémentaires afin d'assurer les financements de charges nouvelles qui n'avaient pas pu être identifiées lors de la dotation de septembre 2019. Nous avons plusieurs collèges dans l'arrondissement que cela concerne.

Tout d'abord, Raymond QUENEAU qui a demandé une subvention de 8.531 euros. Cela concerne tout ce qui est ordinateurs, imprimantes, ils ont demandé aussi un lave-vaisselle, un micro-ondes, des chariots. Voilà, c'est vraiment tout ce qui est équipements, garde-corps, etc.

Pierre ALVISET, c'est pour des travaux. Ils ont demandé un hygiaphone pour la gardienne de l'entrée et le plus gros, c'est un monte-charge au niveau de la cantine pour aller du niveau -1 au niveau 0, puisque la cuisine est au niveau -1 et la cantine au niveau 0. Ils ont donc demandé un nouveau monte-charge pour la somme de 11 267 euros pour le monte-charge et 2 031 euros pour l'hygiaphone.

ROGNONI a demandé 774 euros. C'est un peu particulier, parce qu'on leur a accordé pour cette somme un aspirateur à eau. Mais eux veulent absolument un souffleur compresseur ou un Kärcher, donc Madame la Maire va faire un mail en ce sens à la DASCO afin que cela soit modifié, mais ce sera de toutes les manières la même somme. Et toujours sur ROGNONI, nous avons une subvention supplémentaire de 2 373 euros pour des travaux. C'était la mise en conformité d'une trappe de désenfumage. Ceci a été fait aux vacances de la Toussaint. Puis une nouvelle porte coupe-feu au niveau d'un escalier, parce qu'il n'en avait pas et qu'ils en ont besoin pour rentrer dans les règles de sécurité. Voilà, 2 373 euros pour les travaux à ROGNONI.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Nous interviendrons pour le fameux compresseur Kärcher. Il faut juste que la commande soit bien passée. Mais ce n'est pas du détail, parce qu'il arrive de temps en temps que des collègues des lycées ou des écoles demandent quelque chose, et on leur amène un beau jouet, mais qui n'a rien à voir avec la commande. Nous allons donc intervenir.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **IX – PRINCIPE DE GRATUITÉ DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES COURS D'ÉCOLE ET DE COLLÈGE PAR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'OUVREMENT DE CES COURS AU PUBLIC.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous avons maintenant une délibération un petit peu particulière, qui est la DASCO 137. J'avais proposé à notre collègue Corinne GABADOU de la rapporter. Elle actait le principe de gratuité d'autorisation d'occupation des cours d'école et collège par des associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public.

Je suis intervenue à plusieurs reprises la semaine dernière auprès du Cabinet de Patrick BLOCHE pour lui dire que cela me paraissait assez hors de propos, pour deux raisons au moins chers collègues. C'est évidemment le Covid, mais c'est aussi le Plan Vigipirate renforcé. Tout le monde sait que nous sommes en alerte maintenant rouge. Tout à l'heure, j'ai eu Patrick au téléphone qui m'a confirmé qu'au prochain Conseil de Paris ils allaient retirer, ce qui me paraît objectivement plus sage, cette délibération. Nous n'allons donc pas la rapporter.

Je me suis permise de l'alerter sur le fait qu'en dehors du Covid et de Vigipirate, la communauté éducative, il faut le savoir, est assez inquiète quant à ce type de mesure. Car l'idée de faire rentrer dans les cours de récréation des associations, quelle que soit leur qualité, est, pour en tout cas certains directeurs, directrices d'écoles, un peu compliqué. Je les comprends. Enfin, ce n'est même pas le sujet. Avec Vigipirate et le Covid de toute façon, cela ne se pose pas. Il y aura forcément des questions un petit peu plus compliquées qu'il faut que

l'on voie avec la DASCO si la Ville de Paris souhaite à un moment donné ouvrir les cours au public. Qui gère le calendrier ? Qui est responsable de la sécurité ? Qui ouvre ? Qui ferme, etc. ? Enfin, des choses qui ne sont pas tout à fait anodines quand on est dans une école.

En tout cas, je remercie Patrick BLOCHE d'avoir bien voulu entendre les réserves qui étaient les miennes, et j'imagine une partie des vôtres.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à Anne BIRABEN, qui va nous rapporter la DLH 50 puis la DLH 126.

**Mme Anne BIRABEN** : Merci Madame la Maire. Il s'agit de deux délibérations qui portent sur la réalisation 9 rue Pierre Nicole d'un programme de création de 5 logements sociaux PLUS par la Maison des Mines et Ponts et Chaussées.

Puis une deuxième réalisation sur le Groupe Larrey, 6 rue Larrey, d'un programme d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat.

#### **X – RÉALISATION 9 RUE PIERRE NICOLE (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX PLUS PAR LA MAISON DES MINES ET DES PONTS ET CHAUSSÉES.**

**Mme Anne BIRABEN** : Concernant la réalisation par la société d'HLM Maison des Mines et Ponts et Chaussées qui gère une résidence étudiante conventionnée à l'APL et accueillant 402 étudiants dans 208 logements, se répartissant entre deux corps de bâtiments, l'un 270 rue Saint Jacques et l'autre au 9 rue Pierre Nicole.

La construction actuelle concerne le couronnement de l'immeuble qui est visible du côté du 9 rue Pierre Nicole. La description de ce projet immobilier consiste à une surélévation d'une partie du corps du bâtiment en R+7, situé rue Pierre Nicole. Cette extension d'un étage permettra la création de 5 logements PLUS pour un total de 10 places, conformément au modèle de gestion de la Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, privilégiant le régime de la colocation entre étudiants.

Cette surélévation s'accompagne d'une démarche de développement durable, puisqu'une isolation par l'extérieur côté rue et par l'intérieur côté cour sera conservée et aura donc le même alignement que les niveaux inférieurs. Elle communiquera avec le bâtiment existant par la création d'un couloir commun aux deux étages.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer sur ce programme de réalisation de 5 logements pour 10 personnes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Chers collègues, allez-y, je vous en prie.

**M. Laurent AUDOUIN** : Madame la Maire, chers collègues, plus des commentaires que des choses très graves sur ce projet. C'est une opération de densification, mais enfin il en faut. Le logement étudiant fait défaut dans l'arrondissement, nous le savons tous. Je ne vais donc certainement pas m'y opposer, bien au contraire.

J'observe en lisant la fiche technique l'intervention encore parfaitement incroyable des ABF. C'est incompréhensible. Les ABF ont quand même fait retirer le projet de végétalisation du dernier étage qui était proposé initialement. Je sais que cette institution est très attachée à la minéralité, mais enfin il y a là quelque chose qui paraît plus qu'anachronique, un petit peu grave. Je me demande parfois s'ils ne scient pas passionnément la branche sur laquelle ils sont eux-mêmes assis.

Puis une petite question, quand même. Il s'agit de 5 chambres doubles. Je pensais que cela pouvait être pour des étudiants en couple, typiquement.

C'est quelque chose qui fait défaut dans les résidences étudiantes, donc peut-être que Les Mines souhaitent remédier à cela. Mais du coup, il y a un nombre d'attributions qui est impair pour les 10 places. Pour une chambre double, cela pourra peut-être poser quelques problèmes le cas échéant.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense que c'est une erreur.

**M. Laurent AUDOUIN** : Non, il y en a 5 pour le préfet, 3 pour la Maire de Paris et 2 pour vous, Madame la Maire, a priori. En tout cas, à validation par vos services. Peut-être que ce sera une simple validation, effectivement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ecoutez, je suis heureuse de le savoir.

**M. Laurent AUDOUIN** : C'est marqué en toutes lettres.

**Mme Florence BERTHOUT** : On se renseigne. Très sincèrement, on se renseigne. Je voudrais quand même préciser que pour cette surélévation, vous connaissez ma position. Je suis toujours très réservée sur les surélévations, le mot est faible. Elle est côté, comme l'a rappelé Anne BIRABEN, 9 rue Pierre Nicole et le vis-à-vis est Lavoisier. Je dis cela parce que souvent, nous avons des problèmes d'ombres reportées, etc. C'est moins embêtant par exemple que rue du Fer à Moulin, si vous voyez ce que je veux dire.

J'imagine que vous êtes tous favorables, si j'ai bien compris, même avec vos réserves ?

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **XI – RÉALISATION SUR LE GROUPE « LARREY », AU 6 RUE LARREY (5<sup>E</sup>), D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE PAR PARIS HABITAT – SUBVENTION (682 740 EUROS).**

**Mme Anne BIRABEN** : La DLH 126 porte sur ce gros pâté de maisons rue Larrey, Place du Puits de l'Ermite, anciennement HBM, Habitation bon marché construite au début du siècle. Ce programme vise à l'amélioration de la qualité de service. Il est mené par Paris Habitat.

Effectivement, ce gros quadrilatère se compose d'un seul bâtiment élevé en R+6 sur cave et comprend 209 logements conventionnés et 2 locaux affectés aux commerces. Le programme concernant l'amélioration de cet espace résidentiel consiste au retournement des portes de hall. Je suppose que c'est pour des raisons de sécurité. La reprise de l'éclairage des espaces extérieurs, un meilleur accès aux caves, la reprise des espaces verts de façon à ce que les cheminements à l'intérieur de ce quadrilatère et de ces logements soient plus aisés et plus faciles. Il y aura davantage de végétalisation. Et enfin, l'installation de bancs en concertation avec les locataires. L'embellissement des parties communes par le remplacement des ascenseurs et de fenêtre, la réfection des peintures et des revêtements de sols. Tout cela concerne les parties communes, la mise en place de locaux vélos et poussettes et le déplacement et l'agrandissement du local des ordures ménagères et l'amélioration du dispositif de tri sélectif.

Je pense que tout cela va dans le sens que nous souhaitons. L'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, donc réduction de la déclivité des pentes des cheminements et la suppression des marches pour accéder aux halls et aux ascenseurs.

Et enfin comme je vous le disais tout à l'heure, une re-végétalisation qui sera plus importante du fait des cheminements qui seront plus aisés et la plantation d'arbustes et de gazon.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces améliorations de ce programme.

**Mme Florence BERTHOUT** : Attention, il y a un autre très gros programme de réhabilitation qui, pour le moment, a bien du mal à avancer sur cet ensemble-là, qui concerne évidemment le traitement de l'humidité.

D'ailleurs, les associations de colocataires et Paris Habitat ne sont pas d'accord sur la manière de procéder. Il y a la question de la rénovation de la toiture, la question de l'installation ou pas de VMC.

Tout cet aspect-là fera l'objet ou fait l'objet de réflexions depuis un certain nombre d'années sans qu'un accord puisse être trouvé, et je le comprends.

Là, nous sommes vraiment sur des choses qui sont attendues, partagées. En particulier, la végétalisation est une bonne chose. Quelque chose que Paris Habitat a bien voulu rajouter, je les en remercie, c'était le traitement des petites caves en bois extérieures parce que les colocataires y tenaient beaucoup. Il y a des garages à vélos, il y a des choses comme cela, donc tout ceci est très important. Il y avait là-dessus des dimensions qui étaient aussi de sécurisation de ces espaces-là, auxquels les locataires tiennent beaucoup.

J'imagine que tout le monde est favorable ?

Je suis absolument confuse, j'ai oublié de dire depuis le début que j'avais le pouvoir de Benjamin ISARE. Je vous le montre et je le donne à Monsieur le Directeur Général des Services, pour que l'on compte bien les voix. Merci infiniment.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XII – AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ÉLIGIBLES AUX SUBVENTIONS DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2020.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à Edouard CIVEL qui va nous rapporter un certain nombre de vœux. Enfin, d'abord une délibération puis des vœux.

**M. Edouard CIVEL** : Oui. Je commence par la délibération 2020 DVD 70, qui porte à demander une participation financière à la région pour deux aménagements de sécurité routière. En fait, c'est une liste d'aménagements de sécurité routière qui concernent non pas uniquement le 5<sup>e</sup>, mais également le 7<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, deux aménagements sont concernés. D'une part, la sécurisation du carrefour rue des Écoles, rue Saint-Jacques pour un montant de 73 000 euros, qui consisterait à installer des îlots piétons sur la rue des Écoles, au niveau des deux passages piétons de la rue des Écoles, et de feux piétons pour permettre une sécurisation de la traversée sur cette zone-là.

Le deuxième dispositif qui serait subventionné serait la sécurisation de la traversée de la rue Guy de La Brosse, le long de la rue Linné, pour un montant de 63 000 euros. Il s'agirait ici d'élargir le trottoir et de faire installer un rampant des deux côtés du passage piéton de manière une nouvelle fois à sécuriser. Ceci avait été discuté notamment lors de réunions pied d'immeuble avec les riverains, il y a quelques mois.

Je vous propose de délibérer et d'émettre un avis favorable sur la question.

**Mme Florence BERTHOUT** : Madame ROSSET ?

**Mme Marine ROSSET** : J'avais à la fois une question et un commentaire. J'ai bien compris les critères qui étaient utilisés pour choisir ces carrefours. Je voulais savoir qui a été consulté, qui a proposé la sécurisation de ces carrefours. Parce qu'il me semblait que le carrefour rue Cardinal Lemoine, rue Monge est un carrefour qui est connu aussi pour sa dangerosité. Les parents d'élèves en parlent régulièrement. C'était l'objet de ma question.

**M. Edouard CIVEL** : Merci. Ce sont des aménagements de sécurité routière que l'on avait déjà en projet. Ensuite, il faut en effet rentrer dans les critères de la région en termes d'accidentologie pour pouvoir prétendre à des financements.

Sur la question Cardinal Lemoine - Monge, en effet nous sommes aussi en train de réfléchir à comment est-ce qu'on pourrait essayer d'avoir une plus grande amélioration de la sécurité. Mais du coup, c'était ces deux-là qui étaient prioritaires en termes d'accidentologie et qui rentraient dans les critères de la région.

**Mme Marine ROSSET** : J'imagine que pour le carrefour Cardinal Lemoine, vous vous concertez avec les parents d'élèves, notamment ?

**M. Edouard CIVEL** : Bien sûr. Oui, ce sera fait évidemment.

**Mme Florence BERTHOUT** : Monsieur AUDOUIN ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Je suis également très surpris par le choix du carrefour École-Saint-Jacques. Si vous me dites qu'il y a des statistiques d'accidentologie à cet endroit-là, dont acte. Évidemment, c'est toujours regrettable de l'apprendre. Mais enfin, cela m'étonne un peu. Surtout, le choix vraiment d'implanter un îlot central me surprend beaucoup. Le « tourne à droite » pour prendre la rue Saint-Jacques sur la rue des Écoles est une voie aujourd'hui qui est totalement inutile. Il n'y a aucun engorgement possible à ce carrefour. Vous avez deux voies, une voie pour continuer tout droit vers l'est, rue des Écoles, et une voie pour tourner à droite sur la rue Saint-Jacques, donc aucun engorgement à cet endroit-là et encore moins avec la fermeture évidemment de la rue Saint-Jacques, même si c'est un autre sujet. De l'autre côté, dans l'alignement de cette voie « tourner à droite », vous avez des places de parking en linéaire. Il n'aurait pas été très compliqué de supprimer une place de parking éventuellement et ainsi des deux côtés, on pourrait avoir un élargissement du trottoir, pourquoi pas une opération de végétalisation légère à cet endroit-là. Plutôt que de sanctuariser une largeur de voie qui est totalement excessive et inutile à cet endroit-là.

Donc, s'il est encore temps de revoir ce projet, je vous invite fortement à le revoir. Je pourrais en discuter avec vous sur un plan. Mais vraiment, il y a des marges d'amélioration considérables.

**M. Edouard CIVEL** : Je pense que l'idée de faire un îlot central est dans les recommandations généralement de la DVD. Je suis d'accord avec vous sur le fait que pour tourner à droite et remonter sur la rue Saint-Jacques, ce ne sera pas très fréquenté. Mais en fait, la question c'est pour les personnes qui peuvent être potentiellement par exemple à mobilité réduite ou qui ne traversent pas forcément très rapidement, qu'il pourrait y avoir un sujet sur la deuxième portion de la rue.

Sur la question de la prolongation du trottoir, je veux bien regarder cela. Il faut voir.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je voudrais quand même qu'il soit très clair que ces suggestions sont faites par la Ville de Paris. Ce que vous mentionnez sur la sécurisation du carrefour rue des Ecoles et rue Saint-Jacques, je suis bien placée pour savoir que c'est une demande de la Ville de Paris. Monsieur AUDOUIN, ce n'est pas moi. Vous me regardez. Ce n'est pas moi qui décide. Pour le coup, j'écoute ce que me dit la DVD. Ce qu'elle me dit, c'est qu'ici il y a un besoin. Guy de La Brosse, c'est vraiment à la suite de plusieurs réunions avec les riverains. Mais cela n'empêche pas Monsieur AUDOUIN que l'on va redemander et réinterroger. Il faut que l'on réinterroge. Ceci a été confirmé, pardonnez-moi, après la piste Covid. Vous voyez, ce n'est pas une demande ancienne avec les dossiers qui ont traîné.

**M. Laurent AUDOUIN** : J'entends tout cela. Que l'idée vienne de n'importe où, si elle me paraît bonne, je dis qu'elle est bonne.

**Mme Florence BERTHOUT** : De n'importe où, c'est de la DVD.

**M. Laurent AUDOUIN** : Je vais formuler autrement pour le compte-rendu. D'où que vienne une idée, si elle me paraît intéressante, je la qualifie d'intéressante. Si elle me paraît moins intéressante, je dis également qu'elle est moins intéressante. En l'occurrence, je pense qu'un petit peu de travail collectif permettrait peut-être d'avoir une approche un petit peu plus ambitieuse. Parce que j'imagine que la DVD n'a pas pris l'initiative sur un sujet comme cela de dire « On va redessiner ». J'attire également votre attention sur le fait que la voie « tourne à droite » de la rue des Écoles donne un trottoir étroit devant cette entrée monumentale de La Sorbonne face à la

Place Paul Painlevé, si je ne me trompe pas. C'est quand même un endroit où un petit peu d'aménagement urbain à budget équivalent pourrait donner à la fois de l'agrément, du plaisir et de la sécurité.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense qu'il y a aussi la question des bus, de mémoire. Édouard ?

**M. Edouard CIVEL** : Oui, il est en effet possible qu'il y ait la question des bus.

Sur les questions de végétalisation, je pense qu'on peut avoir quand même des doutes pour les mêmes raisons que vous avez évoquées tout à l'heure. Puisque de toute façon, nous sommes à côté de La Sorbonne. Mais nous pouvons regarder cela. Je redemanderai pour trancher cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous allons donc faire un complément d'information. Mais en tout cas, la sécurisation carrefour rue des Écoles - rue Saint-Jacques était ardemment demandée par la Direction de la Voirie de la Ville de Paris aussi pour des raisons d'insécurité, puis il y avait la question du passage des bus. Tout cela devra faire l'objet de réunions, donc il faut qu'il y ait deux réunions dès que l'on sortira de cette période de confinement sur en particulier le carrefour rue des Écoles.

Sur la rue Guy de La Brosse, nous avons déjà fait 2-3 réunions. J'aime beaucoup les réunions, mais nous allons peut-être éviter celle-ci. Mais je suis tout à fait d'accord : il faut se revoir sur ce carrefour-là, de toute façon.

Je vous propose de passer au vote. Il est quand même bien d'avoir les subventions. J'imagine que vous allez tous être favorables.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **XIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AU MOBILIER DE L'URBANISME TACTIQUE.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède à nouveau la parole à Edouard CIVEL, qui va nous défendre successivement trois vœux. Il y en a un qui concerne le mobilier de l'urbanisme tactique, le premier.

**M. Edouard CIVEL** : Merci Madame la Maire. En effet, c'est un vœu relatif au mobilier urbain qui a été mis en place dans la stratégie de lutte contre le Coronavirus. Nous avons besoin de respecter de plus en plus la distanciation sociale dans l'espace public, notamment. Nous avons mis en place un certain nombre d'aménagements - coronapiste, piétonisation - dans ce but depuis avril dernier, à la fin du premier confinement.

Manifestement, la crise du Coronavirus est durable. On le voit aujourd'hui plus que jamais. Ces aménagements vont être appelés à durer. Nous envisageons également de nouveaux aménagements.

Or, le mobilier urbain que nous utilisons aujourd'hui pour faire tous ces types d'aménagement comporte des plots jaunes, des bandes peintes en jaune, des glissières en béton armé, que l'on appelle communément GBA dans le jargon de la voirie de la Ville de Paris. En fait, c'est une signalisation qui est habituellement utilisée pour signaler des travaux. À dessein, cela représente une rupture dans l'esthétique des rues. Sauf que finalement, ce sont des aménagements qui sont appelés à durer. Il pourrait donc être intéressant d'essayer de choisir un mobilier urbain plus harmonieux avec le reste de l'esthétique de notre ville et l'urbanisme. Je vous ai remis des études sur ce sujet-là qui ont démontré l'importance du mobilier urbain sur notamment les petits commerçants. On a réussi à identifier des impacts du mobilier urbain sur la fréquentation des petits commerces via l'effet qu'ils ont sur l'esthétique de la ville.

Donc avoir un mobilier urbain qui soit plus pertinent, plus esthétique me semble important, compte tenu de la durée de l'épidémie.

**Mme Florence BERTHOUT** : Épidémie ou pas, mon petit doigt me dit que tout cela va rester, donc autant que ce soit beau. Monsieur AUDOUIN ?

**M. Laurent AUDOUIN** : J'ai une hésitation modeste et une hésitation plus forte, on va dire cela comme ça.

L'hésitation modeste, c'est le fait que potentiellement cela peut représenter des marchés et des sommes considérables, que j'imagine très facilement si on commence à parler de choses un peu durables, par exemple si typiquement les ABF décident de s'en mêler. Nous allons nous retrouver avec des plots, des bornes, etc., qui pourraient coûter des milliers si ce n'est des dizaines de milliers d'euros. Je vais donc faire mon Pierre CASANOVA, pour le coup. Mais enfin, peut-être qu'en matière d'investissement de l'argent public, on peut trouver des urgences plus grandes que la couleur ou la forme de la borne en béton qui marque temporairement, souhaitons-le, l'entrée d'une piste ou sa sortie.

Puis là où je suis franchement réservé, c'est quand vous invoquez, cher collègue, l'argument des smart city. C'est-à-dire que ce que vous nous proposez, c'est à la fois de truffier de capteurs, dont j'ai du mal à voir l'utilité puisqu'un simple câble tendu au sol le fait très bien, ces futurs équipements. Cela rejoindra ma réserve initiale : ceci annonce donc des objets qui vont coûter des sommes astronomiques pour un apport concret de fonctionnalité et d'usage qui sera quand même très modeste.

J'entends l'argument sur l'esthétique en ville, j'y suis tout à fait sensible. Effectivement, peut-être que les fameux plots en béton pourraient être remplacés à certains endroits, ou au moins repeints pour ne pas ressembler à des objets sortant d'un chantier, malmenés à de multiples reprises. Mais enfin, de là à se lancer dans une frénésie d'achat et de remplacement pour des objets qui de toute façon resteront provisoires, ils peuvent rester provisoires pendant 6 mois, 1 an, 2 ans. Mais à terme, il y aura réfection de voirie, il y aura reprise inévitablement, c'est normal. Les pistes typiquement boulevard Saint-Michel, par exemple, la coronapiste va être pérennisée, dessinée et voilà. Cela se fera.

J'ai envie de dire, soyons un peu plus modestes et humbles, et économisons l'argent des contribuables parisiens.

**Mme Florence BERTHOUT** : Anne BIRABEN ?

**Mme Anne BIRABEN** : Monsieur AUDOUIN, je suis très surprise que vous ne soyez pas plus sensible à l'esthétique de la ville. Ce que je constate, c'est que Paris s'enlaidit. Année après année, Paris s'enlaidit. Et là depuis quelques mois, on a le droit aux coronapistes qui, non seulement enlaidissent les voies, mais cassent les perspectives. Je ne sais pas si vous avez été avenue de l'Opéra, mais la perspective sur l'Opéra qui est l'une des plus belles avenues de Paris est totalement cassée. Quand vous êtes en bas de la rue Saint-Jacques et que vous voyez ces longueurs de digues de béton jaune avec des plots de temps en temps, c'est horrible. Alors que la rue Saint-Jacques est une belle rue bordée d'immeubles qui sont magnifiques. Vous avez La Sorbonne, les lycées, tout cela. C'est absolument splendide et vous avez ces espèces de grandes digues qui cassent tout.

Donc oui, c'est un vrai problème. Maintenant, je réponds aussi à un deuxième aspect de votre intervention. Quand vous dites qu'il ne faudrait peut-être pas mettre trop d'argent public dans ces aménagements, en réalité je pense que si cela pouvait être de façon certaine, momentané ... on n'en est pas sûr. C'est-à-dire que ce momentané peut durer des années. J'ajouterai même que dans ce mobilier urbain, la boîte à vélo est horrible.

On a su pendant des siècles, en tout cas le siècle dernier, avoir une sorte de mobilier urbain qui soit dessiné, qui soit vraiment dessiné par des professionnels qui permette une harmonie à Paris. Si cette ville est souvent qualifiée comme la plus belle ville du monde, c'est parce qu'elle est belle. Or maintenant, elle ne l'est plus ou de moins en moins. Il y a urgence sur cet aspect esthétique de la ville. Franchement, je pense que c'est un vrai sujet, une réflexion qui doit être partagée. Je crois que c'est l'objet du vœu. C'est-à-dire qu'on ne peut pas dire « Je mets mes digues en béton. De toute façon ce n'est pas grave, c'est momentané », mais le momentané peut durer des années. Donc je pense qu'une vraie réflexion partagée, pas simplement prise de façon improvisée, rapide et imposée, ce n'est pas comme cela que l'on construit la ville et ce n'est pas comme cela qu'on devrait construire les coronapistes, notamment celles à venir encore dans l'arrondissement.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je rajouterai un élément, parce que tout a été très bien dit. C'est qu'il y a aussi un aspect économique qu'on ne peut pas quand même sous-estimer dans la période de crise que nous vivons. C'est-à-dire que tout ce que nous disent les commerçants notamment du Boulevard Saint-Michel, c'est « On n'en peut plus ».

Déjà, on a du mal à faire notre activité. Mais là, avec ces espèces de glissières en béton armé, du GBA, de plots jaunes, de bandes jaunes, les gens n'ont pas envie de venir chez nous ». Donc je pense que c'est un sujet très sérieux. Franchement, l'aménagement urbain coûte de l'argent, vous avez raison. Mais c'est important. Enfin, on ne peut pas balayer comme cela d'un revers de main en disant « Finalement, cela coûte un peu d'argent. Vous comprenez, on est très soucieux de l'argent du contribuable ». Il y a beaucoup d'autres sujets sur lesquels nous avons dépensé beaucoup d'argent. Je pense qu'il ne s'agit peut-être pas de tout faire, mais objectivement cette longue coronapiste qui d'ailleurs va jusqu'au Soufflot. La Ville de Paris, ayant entendu nos réserves, a enfin inversé le sens de circulation dans l'autre partie depuis Pierre Nicole, rue des Feuillantines, jusqu'à Gay Lussac. Je pense qu'on peut réfléchir, surtout si on développe d'autres coronapistes, à des aménagements qui seraient juste un peu esthétiques. Parce que, après tout, les GBA, cela coûte aussi de l'argent, me semble-t-il.

Madame LEMARDELEY ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** J'aurais voulu dire un mot. Il y a une espèce de sophisme qui consiste à dire que ce sera pérenne, donc qu'on va laisser ces horribles plots en béton. Mais en fait, vous savez très bien que nous allons les modifier. Comme l'a dit Laurent, une fois que la piste sera pérennisée, il y aura un vrai travail urbanistique qui sera fait. Pour l'instant, il s'agit d'expérimenter pour savoir si ces pistes fonctionnent, si elles délestent bien. Rappelez-vous pourquoi on les a faites, en urgence. C'est pour cela que nous avons pris ce que nous avons sous la main, si j'ose dire. Nous les avons faites pour délester les lignes de métro les plus chargées à cause du Coronavirus. Il ne faut pas dire « C'est horrible, c'est affreux, on est en train de défigurer Paris ». Vous savez très bien que c'est provisoire. Pas la coronapiste, mais ces plots-là. Ils sont provisoires, je le répète. Donc, nous faire croire que parce que la Maire de Paris a dit qu'elle allait pérenniser les pistes, elle va aussi pérenniser la laideur, non ça je crois que c'est vraiment une paresse intellectuelle qui m'étonne de vous.

**M. Pierre CASANOVA :** Je voudrais dire un mot. Comme Monsieur AUDOUIN, je suis soucieux de préserver l'environnement. Évidemment, il y a comme toujours deux approches différentes, mais qui ne sont pas contradictoires. Il y a une approche environnementale qui est essentiellement hygiéniste, c'est de ne vouloir approcher l'environnement que par la protection de la santé. On voit bien aujourd'hui que ce ne sont pas que des paroles, la protection de la santé c'est très important. Puis il y a une deuxième approche qui me paraît malheureusement très oubliée par le monde politique, toutes tendances confondues, qui est que dans la préservation de l'environnement il y a aussi une quête de la beauté. La beauté de la nature. On ne va pas faire du Platon, mais la recherche du beau, du vrai, du bien, c'est l'un des fondements de notre civilisation occidentale. Je sais que les écologistes aiment bien la nature, les arbres, donc ils vont vers les racines, donc on a le droit de se tourner vers Rome et Athènes sans être passéiste. Pour moi, aimer l'environnement et aimer Paris, c'est aussi aimer la beauté de cette ville et les efforts qu'emploient la population civile et les élus.

Il y a eu des moments de très grande beauté dans cette ville, il y a eu des moments de moins grande. On peut aimer ou ne pas aimer, c'est mon cas, ce qu'a fait Haussmann par exemple rive droite vers Bastille. On a décidé de raser des habitations magnifiques. On peut aimer ou ne pas aimer ce qu'a fait le Gaullisme. Personnellement à Paris, je regrette la construction de la Tour Montparnasse, du Forum des Halles et des voies rapides. On peut aimer ou ne pas aimer ce qu'a fait Madame HIDLAGO et avant elle, son associé DELANOE. Personnellement, je regrette évidemment la Canopée, qui est une insulte à la beauté. Je regrette, comme certains élus de votre bord, Monsieur AUDOUIN, cette balafre qui sera la Tour Triangle.

Ce qui est évident c'est que sur l'époque moderne, si on regarde sur 70 ans, il y a deux périodes noires pour la beauté à Paris : c'est le gaullisme et le socialisme. Les deux auront considéré, pour des raisons diverses et variées, qu'on pouvait faire n'importe quoi. Les voies cyclables, ce n'est pas la plus grande atteinte qui soit faite à la beauté de Paris. Mais Monsieur AUDOUIN, aidez-nous quand on essaye au-delà des partis, indépendamment des clivages, de dire que ce qui est laid est laid, quelle que soit l'étiquette de celui qui promet la laideur.

**Mme Anne BIRABEN :** Je voudrais apporter deux éléments de réponse. Pour mon camarade Monsieur CASANOVA, la Tour Montparnasse ce n'est pas le Gaullisme, c'est Pompidou.

Ceci dit, je voudrais répondre à Madame LEMARDELEY. Vous nous dites « Ces pistes sont temporaires, mais elles vont être pérennisées ». C'est là où je m'inquiète. Non pas parce qu'il y a des coronapistes, mais ce qui m'inquiète c'est qu'elles ont été tellement faites dans l'improvisation sans concertation même des riverains, des usagers, de la rue où c'est créé, et qu'elles vont être pérennisées, quand est-ce qu'aura lieu la réflexion ? Quand est-ce qu'on pourra ensemble décider de la meilleure façon d'implanter une piste à vélo dans une rue ? C'est cela qui m'inquiète. C'est qu'en plus, celles qui sont faites je les trouve dangereuses sur certains endroits. Cela m'inquiète encore plus.

Encore une fois, la réflexion partagée avec des professionnels, avec des politiques me semble une évidence pour continuer à construire une ville qui aille dans le bon sens, dans le sens d'une ville belle et dans le sens d'une ville agréable à vivre au quotidien.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Je vous propose juste d'organiser un peu le débat. Sinon, on n'est pas couchés. On ne va pas lancer un débat sur la ville de demain, parce que sinon, chers amis, on en a pour une partie de la soirée.

Ce que je vous propose si vous le voulez bien, je pense qu'on a été largement éclairés, c'est de réagir vraiment sur le contenu de ce vœu. Le contenu de ce vœu dit quand même « Saisir la commission du mobilier urbain afin que cette dernière propose un mobilier à la fois adapté et esthétique pour les aménagements de l'urbanisme tactique ». Je rappelle le vœu. Il ne dit pas « Demain on change tout, on achète tout, on dépense des millions d'euros ». Je ne sais pas pourquoi cela vous met dans un tel émoi, mais le vœu dit juste « On saisit la commission du mobilier urbain afin que cette dernière propose un mobilier à la fois adapté et esthétique pour les aménagements de l'urbanisme tactique ». Franchement, cela ne va pas loin.

Monsieur AUDOUIN, on ne repart pas pour un tour. Franchement, je ne vous coupe pas la parole, mais là, on ne repart pas encore pour un tour. Vous avez dit ce que vous aviez à dire. Dans ce Conseil d'Arrondissement, je n'ai pas voulu qu'on limite le temps de parole dans les règlements, comme le font plein de vos collègues, y compris de votre majorité. Mais on essaye juste de se cadrer un peu.

Je pense que Madame EROL n'a pas pris la parole, je la lui cède. Sauf à rajouter vraiment un autre élément, on ne va pas continuer le débat si vous le voulez bien. « On est d'accord, pas d'accord », c'est la démocratie.

**Mme Nazan EROL :** Merci Madame la Maire. Juste pour rajouter la météorologie. Parce qu'en fin de compte, il pleut maintenant. Les coronapistes, on est effectivement en période de confinement, mais je peux vous assurer qu'elles étaient quasi vides. Je peux vous le dire parce qu'en fin de compte, j'utilise le vélo. Alors le vélo, c'est bien l'été. Mais s'il vous plaît, rajoutez aussi la météorologie. Parce qu'en hiver malheureusement, toutes les personnes retournent dans le métro. Parce qu'essayez de faire du vélo, effectivement comme le disait Madame BIRABEN, sur des pistes qui ne sont pas adaptées, vous glissez, vous avez des difficultés, vous avez des trous, vous avez ce que vous voulez, voilà. Donc effectivement, la réflexion est esthétique. Je rejoins Monsieur CASANOVA, je n'ose même pas imaginer les personnes qui pourraient venir de l'étranger dans une période où effectivement, nous n'aurons plus le virus, qui essayeront de prendre des photos, mais sur des rues qui sont malheureusement devenues pas jolies. C'est tout. Donc, rajoutez, merci, la météorologie à cet aspect.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Je me permets de rappeler que le vœu n'est pas « Pour ou contre les coronapistes », le vœu est vraiment « Saisir la commission du mobilier urbain afin que cette dernière propose un mobilier esthétique ».

**M. Laurent AUDOUIN :** Ma plus grosse réserve portait sur l'aspect smart city. J'ai bien dit initialement que j'avais une petite réserve sur l'aspect financier et une grosse réserve sur le côté « On va truffier ça de capteurs ». Parce que cela va exploser le prix et, en plus, c'est un mauvais signal à l'heure où on discute de la

5G. Madame EROL pardon, mais malheureusement votre argumentaire n'est pas adapté. Il n'y a pas de baisse de fréquentation liée à la météo, c'est très faible.

**Mme Florence BERTHOUT** : Cher collègue, on ne rouvre pas ce débat. Je pense qu'on n'arrivera pas à vous mettre d'accord. Simplement, je me permets de repréciser que le vœu porte sur la saisine de la Commission du Mobilier Urbain. J'entends d'ailleurs ce que vous dites sur les capteurs, ce qui peut être un gros sujet. Mais en même temps, il va bien falloir que l'on en mette.

Qui est pour que l'on saisisse la Commission du Mobilier Urbain ? Vous n'êtes pas pour. Parce que là, encore une fois c'est vraiment saisir. On ne refait pas les pistes.

3 abstentions. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **XIV – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES EN CŒUR D'ÎLOT.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons au vœu sur l'abattage d'arbres en cœur d'îlot.

**M. Edouard CIVEL** : Merci Madame la Maire. Nous avons un nouvel arbre centenaire qui a été abattu dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, dans une cour d'immeuble. Il s'agit de la cour de l'immeuble HLM du 19 rue Daubenton.

Je rappelle évidemment que nous avons un changement climatique qui multiplie les épisodes de canicule à Paris, comme nous l'avons expérimenté cet été, que les arbres en milieu urbain sont le seul moyen réellement efficace de lutter contre les îlots de chaleur par le phénomène d'évapotranspiration, qu'il est en plus intéressant de conserver des arbres qui soient vieux, étant donné qu'ils sont de meilleurs puits de carbone, qu'ils sont de meilleurs supports pour la biodiversité, tant pour les oiseaux que pour les insectes, et qu'ils offrent une densité de végétation plus importante, permettant de capter des particules fines et de faire des barrières sonores et visuelles efficaces.

Je regrette évidemment qu'à nouveau, Paris Habitat ait décidé de l'abattage d'un arbre qui n'était pas nécessaire. Je demande donc dans ce vœu à ce que la Maire de Paris soumette impérativement les abattages des arbres dans les cours intérieures d'immeubles, qu'ils soient privés ou publics, ou du logement social, à un diagnostic sanitaire et les interdise lorsqu'il s'agit simplement de faciliter les travaux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je dois dire que j'ai été franchement horrifiée par cette affaire. C'est-à-dire qu'on l'a abattu. Je ne suis pas arrivée à empêcher l'abattage de cet arbre. Tout le monde était effondré. Franchement, c'était pour une histoire de « C'est plus facile de mettre la base vie », puisque je suis allée plusieurs fois sur place. J'espère, sans polémiquer, qu'on va se retrouver au moment du PLU, qui va être révisé dans 2-3 ans, et qu'enfin ce qu'on fait dans cet arrondissement. C'est-à-dire qu'on arrive à se mettre d'accord sur des parcelles à protéger.

Comme je l'avais fait pour le précédent PLU, et que la Ville de Paris le retienne, j'avais demandé je rappelle à ce qu'on protège tous les espaces des bailleurs sociaux et des copropriétés privées. On avait une liste extrêmement identifiée avec un plan. Je crois même Monsieur AUDOUIN que vous l'aviez votée, me semble-t-il. Après au Conseil de Paris, ceci n'a pas été voté. Alors que franchement, cela me paraissait de bon aloi.

Je pense que tout le monde est d'accord, non ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Je suis en accord complet sur le principe. Nous avons encore eu, pas plus tard qu'il y a, je crois, 2 ou 3 semaines, des abattages massifs dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pour faire passer paraît-il une piste de tram. Mais enfin, j'ai un peu de mal à comprendre comment est-ce que cela aurait pu ne pas être décalé de quelques mètres. Donc oui effectivement, il y a encore des progrès à faire et la Direction de l'Urbanisme n'a pas forcément encore tous les bons réflexes à ce niveau-là.

Je m'excuse quand même, je ne peux pas ne pas rappeler qu'il y a 2 ans, il y a eu quelques arbres abattus dans la cour de l'ESPCI, dont un pour mettre une benne à déchets à cet endroit-là.

J'ai trouvé cela dommage à l'époque, je trouve toujours cela dommage, mais je me félicite qu'on avance sur ce sujet-là de manière consensuelle. Le plus consensuel possible, je le souhaite.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. D'autant que je suis intervenue à de nombreuses reprises là-dessus, mais en vain parce qu'on m'a expliqué qu'on ne pouvait pas faire autrement. Mais il faut vraiment qu'il y ait à un moment donné une décision pour dire « Voilà, l'abattage des arbres des cours intérieures doit faire l'objet d'un diagnostic sanitaire ». Quand le diagnostic sanitaire est bon, il n'y a pas de raison d'abattre. Et là, c'est exactement ce qu'il s'est passé. C'est parce qu'honnêtement, on ne veut pas se compliquer la vie, je vous le dis. Vraiment sur ce dossier-là, c'est qu'on n'a pas voulu se compliquer la vie.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **XV – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'INSTALLATION DE PLOTS RÉTRACTABLES À L'ENTRÉE DES AIRES PIÉTONNES.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède à nouveau la parole à notre collègue Edouard CIVEL, qui va rapporter un vœu sur les plots rétractables à l'entrée des aires piétonnes. Merci.

**M. Edouard CIVEL :** Merci Madame la Maire. Nous augmentons actuellement le nombre d'aires piétonnes, notamment dans le 5<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre du dispositif « rue aux Écoles ». Ces aires piétonnes ont pour objet évidemment de rendre de l'espace public aux enfants, aux riverains et aux parents d'élèves évidemment. La circulation des véhicules motorisés est théoriquement réservée aux riverains, aux commerçants, aux livraisons et évidemment aux véhicules d'urgence. Sauf que dans les faits, on se rend compte que c'est une réglementation qui est assez peu respectée. De toute façon, nous n'allons pas installer un policier devant chaque entrée d'aire piétonne. Étant donné que ce non-respect des aires piétonnes freine la modification de l'usage de l'espace public qui est visé par ces aires piétonnes, nous pourrions envisager d'autres types d'aménagements avec par exemple un mobilier de type plots rétractables à l'entrée de ces aires piétonnes.

**Mme Florence BERTHOUT :** Cela devient assez urgent, l'aménagement de ce type de plots. On a beaucoup de mal, on n'arrive pas à en obtenir, je ne sais pas pourquoi. Vos avis ?

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **XVI – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PARIS POUR LES ILLUMINATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède maintenant la parole à notre collègue Philippe BOUCHET, qui va rapporter un vœu concernant les illuminations des fêtes de fin d'années, auxquelles je tiens beaucoup. Cher Philippe BOUCHET ?

**M. Philippe BOUCHET :** Merci Madame la Maire, chers collègues bonjour. Aujourd'hui, je voudrais vous parler des fêtes de fin d'année. Il est vrai que nous sommes dans un état d'esprit peut-être un petit peu curieux, compte tenu de la situation. Mais on espère tous qu'effectivement, on puisse précisément à cause de cette situation être en mesure en fin d'année d'arriver à vivre dans le 5<sup>e</sup> dans un environnement qui rappelle ces fêtes. C'est important, je pense, à la fois pour les habitants, c'est important pour les commerçants, c'est important pour la vie du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Ces décorations de Noël sont traditionnellement financées par la Mairie et par les commerçants, la Mairie apportant un support de l'ordre de 30%. Cette année, les conditions des commerçants, on les connaît : elles sont extrêmement compliquées, elles sont encore plus compliquées aujourd'hui avec ce deuxième confinement.

C'est une situation qui ne leur permettra pas de financer comme ils le font à hauteur de leur contribution des autres années, à la fois leur chiffre d'affaires, à la fois un certain nombre d'autres activités qui sont faites au cours de l'année comme des vide-greniers, des ventes, des tombolas pour pouvoir financer ces décorations de Noël et qui n'ont pas eu lieu cette année.

On souhaiterait effectivement présenter le vœu que la Mairie, et que vous portiez ce vœu avec nous, sur l'augmentation de la part de la Mairie à cette contribution aux décorations de Noël, à hauteur d'un montant minimum de 75 % pour tenir compte des faibles capacités aujourd'hui des commerçants dans ce domaine-là, mais aussi de l'importance pour tous de ces décorations.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Il ne s'agit pas de dire que la Ville doit tout payer, ce n'est pas possible. Mais là, nous avons un vrai sujet. C'est-à-dire que si vous voulez, la Ville a réduit sa participation ces dernières années. On est aujourd'hui à une participation qui est au maximum de l'ordre de 30 %. Sauf que là, on est dans une situation exceptionnelle. Il ne s'agit pas de dire « Nous demandons à ce qu'ad vitam aeternam, la Ville porte le montant de la subvention aux associations à hauteur de 75 % ». Mais je pense que très sincèrement, il y aurait un geste fort, ce qui d'ailleurs était le cas il y a quelques années, chers collègues. Nous avions des subventions qui allaient jusqu'à 75 %. J'ai connu des subventions qui allaient jusqu'à 75 %. Les associations sont aujourd'hui exsangues. Les associations vivent de commerçants, il faut bien l'avoir en tête. Notre collègue l'a très bien rappelé. Des tombolas, il n'y en a pas beaucoup. Mais avec des marchés, avec des brocantes. Mais elles ont été arrêtées pour partie avec les difficultés sanitaires que nous connaissons. Les difficultés économiques font que les commerçants ne peuvent plus régler leur quote-part à ces associations. Or, si elles ne portent pas les illuminations, ce sera la double peine.

Donc vous savez très bien que la Mairie du 5<sup>e</sup> prend en charge 3 ou 4 illuminations particulières. Il y a celle qui est en haut de la rue Soufflot, qui est quand même un appel si j'ose dire, notre collègue va déposer tout à l'heure aussi vœu sur le tourisme, c'est quand même un appel au tourisme depuis le Luxembourg. C'est un budget qui n'est pas négligeable, bon. Nous faisons ceci avec l'appui de la DEVE, mais le financement est vraiment Mairie du 5<sup>e</sup>. On le fait de manière plus modeste sur la Place Laveran. Parce que la Place Laveran c'est pareil, il n'y avait aucune illumination. On le fait également sur la Place Abdelkader d'une manière modeste, mais qui coûte de l'argent. On a fait d'une certaine manière ce que l'on pouvait. L'effet levier important c'est que les associations, je pense en particulier à celle de la Place Maubert et de ses abords, je pense à celle du Haut-Mouffetard, je pense à celle du Bas-Mouffetard, je pense à la petite association qui est en train de se constituer Place Abdelkader et les rues environnantes, Geoffroy-Saint-Hilaire, Poliveau, rue des Fossés Saint-Marcel. Ces associations, toutes on les a vues, elles nous disent « Nous sommes exsangues. Nous ne savons même pas si nous allons pouvoir aujourd'hui financer les illuminations de Noël ». Je pense en particulier, pas que, mais à celle de Maubert et du Haut-Mouffetard. Ce n'est pas très compliqué à comprendre. Les magasins ferment les uns derrière les autres, donc voilà. Je pense que ce serait un beau geste. Madame la Maire de Paris a fait un geste concernant les contre-terrasses que j'ai soutenu. Je pense que là, il y a vraiment un geste à faire qui n'est pas du tout superfétatoire. Encore une fois, il ne s'agit pas de dire « Il s'agit de tout financer ad vitam aeternam ». Mais je pense que nous avons un cap très, très difficile à passer. Voilà.

Des prises de parole, peut-être ? Madame ROSSET.

**Mme Marine ROSSET :** Je vous remercie. Je voulais simplement rappeler quand même que la Ville de Paris, durant cette période, a soutenu grandement les commerçants avec un plan global de 200 millions d'euros qui ont été attribués, soit par les exonérations de loyers, les terrasses éphémères que vous avez aussi citées, les exonérations pour les droits de voirie, de terrasses, etc.

Je voulais rappeler quand même l'implication de la Mairie de Paris envers les commerçants parisiens et dire que je crois que les dossiers de subventions sont encore en cours, pour être déposés. J'ai demandé au cabinet de Madame Olivia POLSKI si un geste pourrait être envisagé. Il va être en cours de réflexion, mais ils

attendent que l'ensemble des dossiers parisiens soient déposés. En revanche, sur la hauteur de l'aide qui sera attribuée pour ces subventions, peut-être que cela n'ira pas jusqu'à 75 % comme c'est proposé dans le vœu que vous venez de nous soumettre.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je n'ai pas dit que la Ville n'avait pas fait d'efforts, à aucun moment vous ne m'avez entendu dire cela.

**Mme Marine ROSSET** : Je sais, mais je le rappelle simplement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je voudrais simplement rappeler deux choses. D'abord les exonérations de loyers, ça marche quand on a la chance d'avoir un bailleur social. Donc vous avez des milliers de commerçants qui n'ont pas d'exonération de loyer parce qu'ils n'ont pas de bailleur social. La deuxième chose c'est que les contre-terrasses, c'est très bien, mais ça marche quand déjà, on peut ouvrir son magasin. C'est très bien. Par définition, vous avez plein de petits commerces qui n'ont ni terrasse ni contre-terrasse.

Je dis juste une chose. C'est que si on attend d'avoir le total des dépôts de subventions, on aura passé Noël. Je vois les commerçants, on les voit toutes les semaines. Je peux vous dire, d'abord il y en a une partie qui ne veut même pas déposer de dossier, parce qu'ils disent « Cela ne sert à rien. Et de toute façon si on a une subvention de 30 %, on ne pourra pas. Donc on ne dépose pas de dossier parce que 30 % ne nous aident pas à faire nos illuminations de Noël. Nous ne pouvons pas faire les illuminations de Noël ». Je pense qu'en tout cas, l'idée d'attendre qu'il y ait tous les dossiers, si je puis me permettre ce n'est pas une très bonne idée. Parce qu'une partie ne veut pas. Je pense qu'il y aurait une annonce qui serait faite par Madame la Maire de Paris en disant « Écoutez, exceptionnellement cette année, et très exceptionnellement, vos dossiers on les financera à hauteur de 75 % ou 70 % jusqu'à telle hauteur ». Parce qu'on peut très bien imaginer qu'évidemment, les illuminations qui vont coûter très, très cher, prendre en charge x % d'illuminations qui coûtent très cher sur par exemple une très grande avenue et un petit bout de rue dans le 5<sup>e</sup>, par exemple le secteur Geoffroy-Saint-Hilaire ou la rue Lagrange, ce ne sont pas du tout les mêmes montants. Sauf qu'aujourd'hui si vous voulez encore une fois, c'est la double peine. C'est-à-dire que ce sont presque les secteurs déjà les plus en difficultés qui ne peuvent pas financer les illuminations de Noël.

C'est pour cela que je vous dis que si ce n'est pas à 75 % et si c'est 70 %, on trouvera cela déjà formidable. Mais je pense que la Ville doit faire une annonce. Parce que sinon, les commerçants ne déposeront pas leur dossier, je vous l'assure. Aujourd'hui, nous sommes en train de nous battre pour essayer de convaincre des commerçants en disant « Mais si, déposez vos dossiers ». Ils disent « Mais non, ce n'est pas la peine. De toute façon, regardez, on n'aura pas plus de 25-30 % ». Je pense qu'encore une fois, c'est très important. D'autant que cela va être très court. Les gens vont avoir très peu de temps pour faire leurs courses de Noël. Donc s'il n'y a pas les illuminations, on ira là où c'est joli, voilà. Parce qu'à un moment donné, c'est comme ça.

Philippe, je crois que vous vouliez rajouter quelque chose ?

**M. Philippe BOUCHET** : Oui, juste un petit mot pour dire qu'effectivement, le temps est important. Le temps est compté, on est déjà début novembre. Cela va aller très, très vite maintenant sur ces fêtes de fin d'année. Il s'agit d'un soutien à quelque chose qui n'est pas simplement commerçant, qui est un soutien à la Ville et à la vie du 5<sup>e</sup> arrondissement en général. Même si effectivement, ce sont en général les associations de commerçants qui participent. C'est quelque chose qui, aujourd'hui, je pense à un moment où l'environnement est particulièrement lourd, dans l'enseignement, dans ce retour de vacances, etc., c'est très difficile, je pense qu'arriver en fin d'année avec des illuminations, ce sera effectivement tout à fait intéressant.

Puisqu'on parle des commerçants, je pense qu'on a une attention particulière sur les commerçants de quartier qui aujourd'hui, ne sont pas dans l'essentiel, pas considérés. C'est toujours très compliqué, comme définition. On peut penser aux libraires, on peut penser à un certain nombre de commerçants dont la situation est particulière, qui n'ont pas pu continuer pendant le confinement, ni le premier, ni le second, leur activité. Je crois qu'il ne faut pas les oublier sur ces sujets-là.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Je pense qu'on passe au vote. Oui ?

**Mme Anne BIRABEN** : Juste un mot. Je crois que la ville a besoin de beauté, pour reprendre notre discussion de tout à l'heure. Les illuminations de Noël en font partie. Puis nous avons besoin aussi que les Parisiens retrouvent le moral. Les illuminations en font également partie.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Nous passons au vote.

3 abstentions. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XVII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ORGANISATION DES MULTI-ACCUEILS.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Corinne GABADOU, qui va nous rapporter un vœu sur l'organisation des multi-accueils.

**Mme Corinne GABADOU** : Merci Madame la Maire. Considérant que le 5<sup>e</sup> arrondissement dispose de 4 multi-accueils, qu'est-ce qu'un multi-accueil ? En fait, on a plusieurs systèmes de garde dans l'arrondissement. Nous avons des crèches et nous avons des haltes-garderies. Florence BERTHOUT, depuis son arrivée, a transformé ces haltes-garderies en multi-accueils. C'est-à-dire que dans les haltes-garderies, vous pouviez mettre les enfants des demi-journées simplement. On avait le droit à 6 demi-journées. Aujourd'hui, on peut mettre les enfants des journées entières, car ces haltes-garderies sont dotées de cuisines et fonctionnent comme des crèches.

Le problème, c'est qu'elles ont un agrément simplement pour maximum 3 jours. Les horaires sont un petit peu réduits. C'est-à-dire qu'elles ouvrent à 8h30 le matin, ferment à 17h30, contrairement aux crèches.

Le vœu que je formule ce soir, c'est pour augmenter l'agrément de ces multi-accueils et qu'on puisse accueillir ces familles 4 jours minimum par semaine. De manière à ce que lorsqu'il n'y a plus de place en crèche par exemple, on puisse soulager les familles. D'autant qu'il n'y a quasiment plus de demandes en demi-journées. Tous les parents travaillent. Même les parents qui ne travaillent pas, une demi-journée ça ne les dépanne pas. Quand ils doivent les déposer et venir les récupérer pour le déjeuner, ce n'est pas une solution non plus.

Je reprends donc la formulation.

Considérant que durant la précédente mandature des haltes-garderies du 5<sup>e</sup> ont été repensées afin d'accueillir des enfants à la journée en leur proposant des repas et de les faire devenir de ce fait un multi-accueil, considérant que la demande des parents a évolué et que la proposition de garde partielle dans les multi-accueils ne répond plus aux besoins des parents et en particulier des familles monoparentales, considérant que de nombreuses places en multi-accueil restent inoccupées en demi-journées et que de ce fait, ces structures pourraient accueillir plus d'enfants en journées complètes, comme, par exemple, dans le multi-accueil Contrescarpe, en effet dans ce multi-accueil il y a 8 familles inscrites en demi-journées qui ne viennent pas. C'est donc un peu dommage. Considérant que l'obtention d'un agrément permettant d'accueillir des enfants sur 4 journées complètes minimum pourrait permettre à un plus grand nombre de parents de trouver un mode de garde adapté à leurs besoins, je vous demande la possibilité de donner la possibilité aux multi-accueils du 5<sup>e</sup> d'accueillir les familles sur 4 journées complètes au minimum.

Merci beaucoup.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. C'est bien, je dois dire que la Ville nous a accompagnés dans notre volonté de transformer ces multi-accueils. Ce n'était pas évident parce qu'à chaque fois si vous voulez qu'on transforme, on perd évidemment des berceaux, ce qui n'est pas évident. Il faut faire des biberonneries. Les normes évidemment ne sont pas les mêmes quand vous avez un multi-accueil, une crèche et une halte-garderie. Il est donc très important que l'on puisse continuer ce mouvement.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Je m'abstiens, parce que je n'ai pas compris ni dans l'explication ni dans le vœu quelles seraient les implications budgétaires de cette demande.

**Mme Florence BERTHOUT :** Il n'y a pas d'implications budgétaires particulières. Il y a simplement une volonté politique à avoir. Évidemment, les implications budgétaires sont quand même assez résiduelles. C'est en général créer une biberonnerie, c'est surtout cela. Donc les implications budgétaires, nous en avons déjà fait, elles sont assez résiduelles. Sauf qu'il faut à un moment donné que le politique dise « On y va », voilà.

1 abstention. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT :** Vous vous absteniez. Comprenez qui pourra, car les implications budgétaires, je ne vois pas trop ce qu'elles viennent faire ici.

#### **XVIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES DANS LES ASSOCIATIONS.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Anne BIRABEN ?

**Mme Anne BIRABEN :** Mes chers collègues, je souhaite proposer un vœu qui aurait le sens d'accompagner les associations. Toutefois, je vais le retirer parce que je me suis rendu compte d'un problème de formulation. Je vais donc retravailler ce vœu afin de le présenter au prochain CA, si vous le voulez bien.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci infiniment.

#### **XIX – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ADOPTION D'UN PLAN DE VALORISATION AMBITIEUX EN FAVEUR DES BOUQUINISTES DES QUAIS DE SEINE.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Je cède la parole à Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter un vœu sur l'adoption concernant la valorisation du métier de bouquiniste, ils en ont bien besoin.

**M. Pierre CASANOVA :** Oui. Voilà un vœu, mes très chers collègues, qui j'espère fera consensus puisqu'il touche à la fois la culture, l'économie et j'ose le mot : l'environnement. L'environnement, car les bouquinistes, Blaise CENDRARS disait que « La Seine est le seul fleuve au monde qui coule, encadré par deux rangées de livres ». On voit bien que les bouquinistes, pas seulement ceux du 5<sup>e</sup> arrondissement, tous ceux de Paris, contribuent à leur manière à la beauté de la vie parisienne pour celui qui y réside aussi bien que pour celui qui j'espère, le traversera très bientôt quand nous rouvrirons plus facilement nos frontières et nos accès aux touristes.

Les bouquinistes souffrent. Ils souffrent comme tous les commerçants de Paris, mais un peu plus j'ai envie de dire. Un peu plus, car à la fois, ils sont encore méconnus de nombreux visiteurs et d'habitants. Ils souffrent en effet d'une absence de signaux, de panneaux pouvant diriger ceux qui ne les connaissent pas encore vers leurs abords. Deuxièmement, le soir venu, et le changement horaire ne facilite pas les choses, ils souffrent évidemment d'être très souvent pour beaucoup d'entre eux dans une complète obscurité. Troisièmement, peu d'entre nous le savent : ils souffrent depuis 1943 d'un décret préfectoral, si mes informations sont exactes, qui a limité le nombre de leurs casiers à 4 et la longueur totale de leur dispositif, le nombre de boîtes, à 8 mètres.

Ils demandent donc, et ce soir je m'honore d'être leur porte-voix en soutenant ce vœu, la permission de passer de 8 à 10 mètres et de récupérer cette 5<sup>e</sup> boîte prohibée depuis 1943.

Le vœu que nous soutenons donc avec Florence BERTHOUT, et je l'espère vous tous, vise à favoriser un véritable plan de valorisation de l'installation des bouquinistes au travers premièrement vous l'avez compris l'éclairage, deuxièmement la signalétique et enfin l'autorisation de retrouver la taille historique de leurs boîtes de livres. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, j'espère que vous apporterez votre soutien unanime à cette

belle cause. Ce n'est pas la première fois que dans cette enceinte, nos voix s'unissent pour soutenir les bouquinistes. Puisque vous vous souvenez que nous avons lancé l'initiative de leur classement au rang du Patrimoine Mondial de l'Humanité. J'espère que nous apporterons une nouvelle pierre, une nouvelle étape à ce travail qui peut-être n'aura pas de fin, mais sera mené avec constance par votre humble serviteur.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous remercie beaucoup.

Il y a un travail énorme qui est fait avec le Ministère de la Culture pour inscrire évidemment l'activité de bouquiniste, comme chacun le sait ici, au Patrimoine Mondial Immatériel de l'UNESCO. La première étape a été franchie. Il y a une commission qui statuera auprès de la ministre de la Culture, d'ailleurs, pour poursuivre la démarche.

Mais là, ce n'est pas de cela dont il s'agit. C'est une demande urgente, pressante des bouquinistes et en particulier de mon ami Jérôme CALAIS, qui préside l'association des bouquinistes. Je me permets de vous rappeler qu'entre 1/4 et 1/3 des bouquinistes sont dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, comme tu le sais cher Pierre. Ils ont besoin d'un petit coup de projecteur au sens littéral du terme.

Ils demandent notamment deux choses très concrètes que notre collègue a rappelées. C'est la possibilité d'avoir une 5<sup>ème</sup> boîte. Je l'ai découvert avec effarement, j'avoue que je ne connaissais pas cette affaire de 5<sup>ème</sup> boîte, qui a fait l'objet simplement d'un arrêté du Préfet en 1943. Jamais personne n'est revenu sur cet arrêté. Il y a des endroits où ce n'est pas possible, on le sait très bien et le Président le sait. Mais dans une majorité des cas, mettre une 5<sup>ème</sup> boîte peut être possible. La deuxième chose, c'est avoir un éclairage approprié. Cela me semble être quand même la moindre des choses. Voilà.

Qui veut prendre la parole ? Madame ROSSET.

**Mme Marine ROSSET** : Simplement, je soutiens complètement ce vœu. J'avais simplement une question de curiosité. Pourquoi est-ce que cet arrêté préfectoral a été pris en 1943 ?

**Mme Florence BERTHOUT** : On m'a expliqué que cet arrêté avait été pris parce que la 5<sup>ème</sup> boîte partout aurait limité la vue depuis les quais bas que l'on avait sur les quais hauts. Donc pour des raisons de sécurité, c'est l'histoire qu'on m'a racontée et je pense qu'elle est vraie, on avait supprimé cette 5<sup>e</sup> boîte. Ce n'est pas pour des raisons économiques, mais cela aurait été pour des raisons de sécurité. Puis libération, etc., personne n'est jamais revenu sur la suppression de cette 5<sup>ème</sup> boîte. Alors, attendez, il y en a peut-être d'ailleurs qui ne voudront pas de 5<sup>ème</sup> boîte. Ils ne seront pas beaucoup nombreux. Puis il y a quelques endroits où il n'est pas possible, m'explique Jérôme CALAIS, de mettre une 5<sup>ème</sup> boîte.

En tout cas, merci de défendre la cause des bouquinistes. J'invite d'ailleurs chacun à aller signer en bas, si vous ne l'avez pas encore fait, la pétition pour demander l'inscription au Patrimoine Mondial Immatériel Culturel de l'UNESCO du métier de bouquiniste.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XX – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉFECTION DES CASIERS DE LA PISCINE JEAN TARIS POUR LE CLUB DE PLONGÉE PARIS 5<sup>E</sup>.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à notre collègue Violaine HACKE

**Mme Violaine HACKE** : Merci Madame la Maire. Ce vœu que nous déposons ce soir concerne une association sportive : le Club de Plongée Paris 5<sup>e</sup>. Comme vous le savez, nos associations sportives avec la crise sanitaire souffrent énormément en cette rentrée 2020. Cette association en particulier existe depuis 35 ans dans l'arrondissement. Elle a toujours exercé à la piscine Jean Taris. Il faut savoir qu'elle est passée de 146 à 44 adhérents en cette rentrée de septembre 2020, dont 2 personnes ayant un handicap psychique notamment de l'autisme.

Entre les grèves, la Covid et les fermetures techniques l'année dernière, ceci a évidemment expliqué le nombre d'adhérents qui a été réduit. Cependant, ils doivent dépenser beaucoup cette année pour le renouvellement de leur matériel de plongée, parce qu'il y a quand même de grosses obligations là-dessus. Ils nous ont sollicités afin de savoir s'il était possible de les aider à survivre, notamment en leur apportant une aide financière à hauteur de 3 000 euros pour refaire les casiers où ils stockent ce fameux matériel et quelques travaux de peinture au même endroit.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Quelqu'un veut prendre la parole ?

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XXI – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA RÉNOVATION DES SALLES DE SPORT DU GYMNASSE LUCIEN GAUDIN.**

**Mme Violaine HACKE** : Le deuxième vœu sport concerne la rénovation des salles de sport du gymnase Lucien Gaudin, que nous connaissons tous. Nous connaissons tous aussi l'état de vétusté de cette salle située vraiment sur les quais de Seine, à hauteur du Jardin des Plantes, et qui subit des infiltrations depuis l'esplanade située au-dessus. Les crues de la Seine qui ont lieu tous les ans en hiver l'inondent quasiment systématiquement. Dans Lucien Gaudin, vous avez la salle de tir qui est désormais fermée, car la limite d'exposition biologique au plomb est dépassée à l'intérieur. Il devenait donc dangereux d'y être. Nous avons déjà déposé en 2015, donc il y a 5 ans, la Mairie du 5<sup>e</sup> avait déjà déposé un vœu concernant les travaux pour ouvrir cette salle, mais rien n'a été entrepris depuis. On sait tous que l'arrondissement manque de lieux pour exercer le sport pour les associations sportives. Il faudrait donc vraiment que cette salle puisse rouvrir, car cela nous empêche l'attribution de créneaux pour de nouvelles associations.

La note que nous avons adressée au directeur de la DJS souligne que le 5<sup>e</sup> arrondissement propose une offre relative à des sites, comme je vous l'ai dit, et que le réaménagement de la salle de tir permettrait l'accueil des disciplines notamment d'arts martiaux qui sont très demandés dans l'arrondissement.

C'est pour cela que nous émettons le vœu de lancer des études sur la structure du site et la prévention des crues de la Seine et une autre sur l'étanchéité du lieu. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est de s'engager à décontaminer la salle de tir afin de pouvoir entreprendre des travaux de réaménagement et permettre aux associations sportives d'arts martiaux du 5<sup>e</sup>, parce que c'est une demande qui émane des arts martiaux, de bénéficier d'une nouvelle salle d'entraînement.

**Mme Florence BERTHOUT** : J'ai cru comprendre, sans faire parler Monsieur l'Adjoint chargé des sports, qu'il regardait cela de très près. L'idée d'avoir une salle, il n'y est pas opposé. Mais pour que nous puissions avoir une nouvelle salle, je ne demande pas une grande salle, simplement il y a une salle aujourd'hui qui est totalement inoccupée, chers collègues. Je dois dire que Monsieur l'Adjoint a découvert cela quand il est venu me rendre visite. Elle est inoccupée. Elle a été occupée pendant des années par le tir, maintenant ce que je comprends, la Ville a considéré que c'était un sport qui coûtait un peu d'argent, mais cette salle est contaminée. Il faut donc au moins faire une étude pour décontaminer cette salle.

Madame LEMARDELEY ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Comme vous l'avez dit, vous avez eu un entretien sur toutes ces questions sportives du 5<sup>e</sup> avec Pierre RABADAN. Il a en effet saisi la DJS pour étudier cette question. Il est d'accord dans l'ensemble, mais pour le second attendu qui est de décontaminer, cet engagement ne pourra pas être pris tout de suite sans avoir fait une étude sur le montant des travaux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je comprends. Est-ce qu'on pourrait reformater le vœu en disant « s'engage à lancer une étude » ? Et à ce moment-là, s'engage si on en est tous d'accord à lancer une étude. Parce qu'il est évident que si personne n'a aucune idée de la manière dont cela peut se faire, on pourrait écrire

« lancer une étude sur la décontamination ». Puisque par définition, sans étude on ne peut pas le faire. Cela vous conviendrait, chers collègues ? Nous modifions ainsi. Je pense que tout le monde est d'accord à ce moment-là pour l'adopter. On modifie comme suit.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XX – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'AIDE AU TOURISME DANS LA PÉRIODE DE NOËL.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Cher Philippe BOUCHET, vœu sur le tourisme.

**M. Philippe BOUCHET** : Un vœu qui a été préparé bien évidemment avant que ce reconfinement ne soit confirmé, mais qui, je pense, est toujours d'actualité. On espère ressortir de ce confinement. Il porte aussi un certain nombre de réflexions qui dépassent simplement les fêtes de Noël. La fête de Noël et la fête de fin d'année sont toujours une occasion de faire du tourisme, notamment du tourisme urbain. C'est tout à fait l'intérêt du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui a de nombreux atouts dans ce domaine-là d'un point de vue patrimonial, d'un point de vue culturel, d'un point de vue visites et enseignements. C'est le moment où effectivement, des acteurs du tourisme qui aujourd'hui sont très fortement affectés par la crise du Covid peuvent participer, et je pense particulièrement aux guides professionnels qui interviennent effectivement dans les visites guidées.

Dans cela, je voulais me rapprocher d'une initiative qui a été prise par la Maire de Paris cet été précisément, qui était de mettre en place des visites de Paris organisées par l'Office du Tourisme de Paris, en collaboration avec la Mairie, et faire intervenir un certain nombre de guides. Je pense que c'est une très bonne initiative, que c'est une initiative qu'il faudrait remettre sur le devant de la scène lors d'occasions comme celles des visites de fin d'année, des moments où on peut effectivement faire un peu de tourisme. Par ailleurs, cela pourrait faire l'objet d'une publicité dans les régions franciliennes et françaises. L'objectif étant cette fois-ci, pas simplement pour ces périodes courtes de Noël ou peut-être des vacances scolaires suivantes, mais à plus long terme de favoriser dans la capitale un tourisme qui soit plus de proximité. Je pense qu'effectivement, le tourisme intercontinental a ses intérêts, mais on voit aussi la faiblesse de ce modèle-là, la difficulté, le manque de résilience. Par ailleurs, Paris a quand même de nombreux atouts et mérite que les Français, que les Franciliens reviennent plusieurs fois visiter, et peut-être plus en détail, de façon plus détaillée, plus attachée au patrimoine en termes de présentation.

Ce serait l'idée effectivement de ce vœu que d'encourager d'une part la reprise de ce qui avait été fait cet été en organisant, et pour que l'Office du Tourisme de Paris organise des visites dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, puisque nous sommes dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Mais j'imagine que d'autres arrondissements ont peut-être aussi des intérêts. Et puis de promouvoir cette initiative, peut-être en essayant d'organiser des transports, je pense à certaines collectivités, à certaines associations, à certaines maisons de personnes âgées qui auraient envie de venir visiter le 5<sup>e</sup> et auprès desquelles cette initiative pourrait être promue.

C'est bien évidemment une initiative à faire entre la Mairie et l'Office de Tourisme de Paris. Il s'agit de reporter quelque chose qui avait bien marché cet été et de suggérer qu'elle soit reprise en cette fin d'année.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Madame LEMARDELEY ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je suis un peu étonnée de ce vœu. Non pas qu'il ne soit pas intéressant bien sûr, je suis tout à fait pour le projet. Mais je suis étonnée parce que Frédéric HOCQUARD, qui est l'adjoint à la Maire de Paris chargé du tourisme, a réuni tous les adjoints des arrondissements pour parler justement des méthodes pour faire venir des touristes. Cette proposition-là est déjà en train d'être étudiée, enfin ils travaillent dessus y compris avec la DICOM pour non seulement de la publicité, mais des communications digitales avec des QR codes, etc. Donc je ne comprends pas l'objet de ce vœu. Il me semble sans objet, puisque c'est déjà en train de se faire à la Mairie de Paris avec les mairies d'arrondissement.

**M. Philippe BOUCHET** : Effectivement, il y a eu une réunion avec Frédéric HOCQUARD sur un certain nombre de sujets. L'ensemble des mairies d'arrondissement ont eu l'occasion de s'exprimer sur ces sujets. On rejoint là tout à fait un certain nombre de lignes directrices qui semblent faire une certaine unanimité dans ce côté-là, une différenciation entre les différents arrondissements. Ceci étant, je ne suis pas sûr que l'on soit allé aussi loin sur précisément l'idée de le mettre en place, sur le retour sur ces visites organisées en fin d'année. Je dirais qu'il y a un côté un peu particulier peut-être sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, où le côté patrimonial, le côté visites, le côté avoir des visites guidées touristiques parfois insolites, historiques et documentées me semblaient particulièrement importants pour le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Mais pour le reste effectivement, nombre des éléments qui sont mentionnés sont des éléments qui faisaient une certaine unanimité lors de la réunion. La démarche autour des guides était déjà quelque chose qui avait été mis en place à l'époque, et, je crois, jugée très intéressante et positive à la fois par l'OTP et la Mairie. Cela pourrait donc être effectivement un point de convergence sur ces points-là, entre les différentes sensibilités. Je pense que c'est quelque chose qui est à même de recueillir en tout cas un accueil favorable, je le souhaite ce soir.

**Mme Florence BERTHOUT** : Madame LEMARDELEY ?

**Mme LEMARDELEY** : Je vais m'abstenir pour cette raison-là, parce que je trouve que c'est un vœu sans objet. Pardonnez-moi, je ne remets pas en cause votre sincérité. Mais je pense que cela ne sert à rien, de faire des vœux comme cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense qu'on passe au vote. Vous jugez que c'est sans objet, bon. Je considère que ce n'est pas tout à fait sans objet, mais bon tant mieux si on se retrouve à l'arrivée.

1 abstention. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Très rapidement Corinne, parce que ce n'est pas l'usage de réintervenir sur un vœu. Rapidement sur le vœu concernant le multi-accueil.

**Mme Corinne GABADOU** : Je pense qu'il y a eu une mauvaise compréhension de ce que j'ai dit. Je me suis peut-être mal exprimée par rapport au vœu sur le multi-accueil et sur les 4 jours. Il n'y a aucune dépense à faire. C'est-à-dire que ce sont déjà des multi-accueils, les dépenses ont déjà été faites dans les haltes-garderies. Tout ce qu'on demande, c'est un agrément. C'est-à-dire que c'est le médecin de la PMI qui décide si l'établissement a les conditions qui permettent d'accueillir plus de jours en fonction des demandes des enfants, etc. C'est tout, il n'y a pas d'argent à sortir. Si c'était ce qui bloquait, je voulais vous le préciser.

Nous n'allons pas refaire la discussion, car nous avons déjà voté, mais nous en reparlerons.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà. Nous en reparlerons ou pas : il n'y a pas de dépenses, voilà. C'est un agrément.

### **XXIII – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'INSTALLATION DE GRILLES AUX PIEDS DES ARBRES DE LA RUE JUSSIEU.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN** : Il s'agit d'un vœu concernant la portion de la rue Jussieu entre la rue des Boulangers et la rue Cardinal Lemoine. Je dis bien ces deux rues-là, parce que mon vœu concerne les pieds d'arbres qui sont côté immeubles d'habitations et qui ne sont pas les pieds d'arbres côté Faculté de Jussieu.

À ce titre, j'ai pu remarquer un délaissement en tout cas des pieds d'arbres qui sont sales, pas entretenus et qui sont même dangereux parce que la pluie, les intempéries, le vent, etc., ont fini par tasser la terre autour et par creuser des trous dans lesquels les poussettes se prennent les roues, les personnes âgées

tombent, même quand elles ne sont pas très âgées aussi. Il y a eu des accidents et notamment des gens qui ont dû être secourus par les pompiers.

Voilà, donc je souhaiterais que ces pieds d'arbres soient pris en compte et dans l'idée aussi d'un assainissement et de rendre ce trottoir plus beau et surtout plus accessible dans sa totalité jusqu'aux pieds d'arbres, de mettre des grilles de façon à ce qu'ils ne soient plus dangereux, à ce que ce soit beaucoup plus beau. Aujourd'hui, il y a souvent de la boue et des herbes folles qui sont souvent peu agréables, nids à insectes et nids à crottes de chien. Voilà, c'est l'objet de ce vœu, chers collègues.

**M. Edouard CIVEL :** Merci Madame BIRABEN. La Place Jussieu fait actuellement l'objet de travaux importants de réaménagements. Une grande jardinière a été plantée, vous l'avez vu, à l'angle de la rue Jussieu et de la Faculté. D'autres jardinières seront plantées en pleine terre autour d'arbres, notamment le long de la Fac Jussieu et un peu plus loin sur la rue Jussieu, et notamment autour d'un certain nombre de pieds d'arbres. Nous sommes justement en train de lancer des reprises en fait sur les pieds d'arbres pour les végétaliser au maximum pour refaire des choses entretenues et esthétiques, le plus possible. Nous envisageons notamment avec du pavé scié ou du fer. Cela figure dans les sujets en cours d'instruction à la DEVE par nos services.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vous en prie.

**Mme Marine ROSSET :** J'ai l'impression qu'il y a deux vœux différents, en un seul vœu. Il s'agit bien des arbres qui sont dans la rue de Jussieu. Je partage le constat qui est fait, même si je partage aussi l'avis qui a été mis en place depuis quelques années de laisser justement les herbes pousser et avoir davantage de végétalisation aux pieds des arbres. Je suis d'accord que pour certains arbres dans la rue Jussieu, le décalage entre le trottoir et les pieds sont très importants, qu'il y a effectivement beaucoup de boue. Dans ce cas-là, la pose de grilles, j'y suis plutôt favorable.

En revanche, je ne vois pas ce type d'arbres et de pieds d'arbres rue du Cardinal Lemoine ou rue des Boulangers. Est-ce que je pourrais avoir une précision sur le lieu ?

**Mme Anne BIRABEN :** Je vous ai donné ces deux limites parce que c'était pour vous dire que c'était la portion de trottoir qui se trouvait du côté des immeubles d'habitations. Il n'y a pas d'arbres rue des Boulangers. Mais entre la rue des Boulangers et la rue du Cardinal Lemoine, c'était pour délimiter là où il y a effectivement des pieds d'arbres, comme vous venez de le dire c'est très souvent boueux, c'est très difficile quand on a une poussette, quand on est à mobilité réduite et même quand on n'est pas âgé. Enfin, je connais quelqu'un qui est tombé et cela ne s'est pas très bien passé, après. Voilà, c'est simplement aussi pour rendre cette portion de rue Jussieu plus propre, plus praticable. Voilà.

**Mme Marine ROSSET :** Je vous remercie pour cette précision.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci. Je pense que tout le monde est d'accord. Il y a d'autres lieux dans l'arrondissement où la question des tours d'arbres se pose, notamment sur le Marché Port-Royal. Nous l'avons réglée non pas par la pose de grilles parce que c'est un endroit où il y a des manifestations, donc il faut faire attention. Si on met des grilles d'arbres, ce ne serait pas adapté. Les grilles d'arbres, je me permets de le rappeler, ne sont hélas pas adaptées quand c'est sur le passage de manifestations parce qu'il faut les enlever, les remettre, les enlever, etc. Donc à un moment donné, on ne les remet plus. C'est ce qu'il s'est passé sur certains linéaires. La deuxième chose, c'est quand vous avez les racines qui remontent. Nous avons par exemple le cas pour deux ou trois arbres de la Place Monge où nous avons déjà signalé à n'innombrables reprises qu'on pouvait se prendre les pieds non pas dans le tapis, mais dans les racines. Là, il va falloir que l'on imagine autre chose qui sera vraisemblablement - ce doit être imminent, dans les semaines qui viennent - du stabilisé. C'est comme cela. Puis il y a d'autres endroits où on ne met pas de stabilisé, mais une sorte de tapis, comme dans les écoles, pour que les enfants ne se fassent pas mal quand ils tombent. C'est ce que nous venons de faire pendant ces vacances dans la cour de l'école Victor Cousin où j'étais tout à l'heure, voilà.

Vous vouliez prendre la parole, Monsieur AUDOUIN ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Je suis très réservé sur ce vœu, parce qu'effectivement on a fait des pieds d'arbres des espaces de biodiversité, certes qu'on peut qualifier de trop petits, insuffisants, symboliques, tout ce qu'on veut. Mais enfin, ils existent. Je ne crois pas que d'avoir quelques herbacées soit fondamentalement un embellissement de Paris. On peut avoir de longs débats sur la beauté de Paris, je rejoignais certaines des remarques précédentes, mais là, je ne vous suivrai pas.

Alors par contre j'entends totalement la problématique, le fait que des gens puissent ne pas voir le pied d'arbre devenu un trou, etc., je l'entends parfaitement.

Mais quitte à faire un vœu, autant que ce soit un vœu pour appeler à précisément plus d'embellissement, peut-être, pourquoi pas un accompagnement d'un permis de végétaliser, militer un petit peu auprès des riverains pour qu'il y ait un permis de végétaliser à cet endroit-là, ou que la DEVE passe et essaye d'embellir tout cela, plutôt que de remettre ces grilles d'arbres qui sont un retour en arrière, qui n'apportent pas grand-chose, sans même parler des conditions de sécurité.

Pour ma part, je vais plutôt m'abstenir, on va dire, pour ne pas nier l'existence d'un problème à cet endroit-là. Mais franchement, ce n'est pas la bonne solution.

**Mme Florence BERTHOUT** : D'accord. Ce sera de toute façon contrebalancé, rassurez-vous, par tous les aménagements végétaux que nous sommes en train de réaliser dans les pieds d'arbres de la Place Jussieu, où il y aura du végétal.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Du végétal organisé.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà. Je propose que l'on passe au vote, si vous en êtes d'accord.

2 abstentions. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **XXIV – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES GÉNÉRÉES PAR LES LIVRAISONS MATINALES.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède maintenant la parole à notre collègue Alexandre BARRAT qui va nous rapporter successivement deux vœux. Un qui se rapporte aux nuisances sonores générées par les livraisons matinales. Ce n'est pas qu'un épiphénomène, parce que notamment avec la multiplication des drives comme on dit, on a de plus en plus cette difficulté-là. Il va falloir quand même que l'on organise tout cela. Cher Alexandre BARRAT ?

**M. Alexandre BARRAT** : Merci, Madame la Maire, chers collègues, les deux vœux que je vais présenter sont étroitement liés. Je vous propose d'abord quelques explications communes à ces deux vœux. La Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris a un effectif de 3 200 personnes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Attendez cher collègue, excusez-moi. Vraiment, ayez la gentillesse de rapporter distinctement ces deux vœux qui ne sont pas tout à fait de même nature. Merci.

**M. Alexandre BARRAT** : Pour ce qui est du premier vœu, des nuisances ont été constatées en particulier le matin de 6 h à 7 h typiquement, s'agissant de livraisons de marchandises par poids lourds à des supermarchés de quartier. Ces livraisons font beaucoup de bruit dans la rue et dérangent les riverains. Des infractions ont également été constatées concernant le tonnage des véhicules excessif à ces horaires eu égard à la réglementation.

Nous émettons donc le vœu que Madame la Maire de Paris fasse intervenir la brigade d'intervention de nuit pour lutter contre ces incivilités, au moins quelquefois pour examiner l'effet que cela aura.

Nous invitons en outre la Maire de Paris à s'engager à inciter les transporteurs à renouveler leur flotte vers des véhicules propres, à privilégier les circuits courts et des modes de livraison plus vertueux.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci infiniment. C'est vraiment un problème récurrent. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement vient notamment de s'installer rue Pascal, je crois. Ou rue Broca, j'ai un petit doute. Pardonnez-moi. C'est rue Pascal. Les nuisances sont incessantes, incessantes, incessantes. Puis on a de gros problèmes du côté de la rue Ortolan, avec les livraisons du bloc de supérettes qui est du côté Saint-Médard, Lacépède également.

Madame LEMARDELEY, je vous en prie ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Je suis d'accord avec la fin du vœu, sur le fait qu'il faut revoir la logistique parisienne. D'ailleurs, Emmanuel GRÉGOIRE est en train de lancer un travail avec la SOGARIS pour changer le mode de livraison dans Paris pour rendre les livraisons plus durables. Évidemment, cela passe par les circuits courts, mais aussi par la qualité des véhicules qui seront choisis.

En revanche, je ne vois pas en quoi c'est une incivilité. Ce sont des gens qui font leur travail, vous ne pouvez pas dire que c'est de l'incivilité. On peut regretter qu'il y ait tous ces drives, comme on dit en français. Mais ceux qui livrent les marchandises, on ne peut pas les traiter de gens incivils, ce n'est pas vraiment le problème. Le problème, c'est tout l'ensemble.

**Mme Florence BERTHOUT :** Est-ce qu'on a mis « incivilités », Madame LEMARDELEY ?

**M. Alexandre BARRAT :** Autant pour moi, j'en conviens, Madame la Maire, le mot était mal choisi. Je voulais dire les nuisances sonores, qui elles, pour le coup, sont occasionnées et gênent le sommeil des riverains. C'est ce que je voulais dire.

**Mme Florence BERTHOUT :** Ce qu'il faut dire et rajouter, c'est qu'ils doivent faire leur travail bien sûr, mais on est sur le terrain de l'incivilité quand par exemple les moteurs tournent pour avoir la climatisation l'été, pour avoir le chauffage en hiver et accessoirement pour pouvoir faire tourner les camions réfrigérés. Tout ceci est un gros problème, voilà.

Chers collègues, on passe au vote. Il y a notamment le problème du Passage Jaillot, chers collègues, qui est vraiment un problème énorme. Le Passage Jaillot entre Ortolan et la rue Saint-Médard, c'est incessant. On a tout essayé, on a appelé les gérants. Il faut voir que le personnel de ces entreprises tourne. C'est-à-dire que vous commencez à travailler avec un gérant, 6 mois après, 1 an après, il n'est plus là. Donc c'est très compliqué. Je pense que si nous n'avons pas une réglementation un peu carrée, nous aurons des problèmes.

Nous passons aux voix ?

**M. Alexandre BARRAT :** Rue Mouffetard également, pour compléter.

**Mme Florence BERTHOUT :** Bien sûr. Merci.

2 abstentions. Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **XXV – VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS DE LA DPSP SUR LES MARGES ET CŒUR DE NUIT.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Cher collègue, vous avez encore un vœu très important qui concerne le déploiement des effectifs de la DPSP sur les marges et cœurs de nuit, et qui aborde un sujet de fond qui est très sensible. Merci.

**M. Alexandre BARRAT :** Madame la Maire, chers collègues, effectivement il s'agit d'un sujet d'organisation cette fois. La DPSP de la Mairie de Paris a un effectif de 3 200 personnes qui sont spécialisées par zone et qui ne sont en mesure d'intervenir que de 7 h à 23 h. Ces effectifs ne couvrent donc pas les horaires de nuit. À cela s'ajoute la brigade d'intervention de Paris qui travaille 24h/24h avec un effectif de 300 personnes au total pour Paris, et dont seulement une fraction peut intervenir la nuit, puisqu'il faut bien aussi des gens le jour, et non spécialisée par zone.

Nous avons donc un problème majeur qui est un manque d'effectif la nuit et en marge de nuit pour surveiller les incivilités et notamment les nuisances sonores, et un problème mineur qui est que les effectifs de nuit, s'ils viennent s'occuper du 5<sup>e</sup> arrondissement, le connaissent moins bien que les effectifs de jour.

Concernant ce vœu, dans le cadre de la création d'une police municipale qui est souhaitée par la Mairie, à partir de la DPSP, mais aussi avec de nouveaux effectifs, nous émettons le vœu que des effectifs plus conséquents soient affectés à la surveillance des incivilités de nuit. Dans l'intervalle, nous émettons le vœu que la Maire de Paris renforce les opérations et les moyens de la brigade d'intervention de Paris sur les interventions la nuit et en marge de nuit.

J'ai cru comprendre que lors d'une réunion organisée par Monsieur Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité, que celui-ci était conscient du problème et qu'il était favorable à l'augmentation des effectifs de nuit, tout du moins à l'occasion de la création de la police municipale qu'il soutient.

J'espère que ce vœu fera consensus.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. C'est vrai qu'on le sait tous, le problème, c'est exactement cela. C'est-à-dire les moyens des brigades d'intervention parisiennes en marge et en cœur de nuit. C'est un vrai sujet.

Qui voulait parler ? Allez-y.

**M. Laurent AUDOUIN :** Vous connaissez mes réserves sur le sujet de la police municipale en tant que tel. En revanche, je n'en ai absolument aucune lorsqu'il s'agit de renforcer la présence humaine dans nos rues et en particulier la nuit. C'est un moyen d'agir qui me semble être le plus pertinent, bien plus que les dispositifs à l'efficacité pour le moins douteuse comme les caméras de surveillance.

Je voterai donc ce vœu sans hésitation.

**Mme Florence BERTHOUT :** Madame ROSSET ?

**Mme Marine ROSSET :** Je voulais mettre en parallèle les deux vœux qui ont été proposés ce soir et vous dire effectivement qu'autant sur le premier je doute que ce soient réellement les missions d'une future police municipale que de s'occuper de ces nuisances de livraisons, autant là je vous rejoins complètement. On a vu, entendu, en conseil de quartier des remarques des habitants, on a eu beaucoup de remontées sur les nuisances nocturnes. Je soutiendrai donc ce vœu, également.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Je ne veux pas rallonger les débats chère Madame ROSSET, mais je me permets de redire que dans le contenu du vœu lui-même, il s'agissait de lancer une refonte de la Charte parisienne, d'engager une réflexion dans le cadre de la future, etc., pour adapter les horaires. Parce que quand on a des livraisons qui sont comme celles que nous décrivons, si vous n'avez pas de la présence de nuit, c'est totalement impossible.

En tant que maires et adjoints chargés de la sécurité, nous sommes totalement dépourvus d'outils. C'est-à-dire que vous êtes obligé d'appeler un gérant, de lui dire « Écoutez voilà, ce n'est pas bien de laisser les moteurs tourner, etc. », mais personne ne peut aller le constater, sauf exception. Encore une fois tout à l'heure, vous avez repris sur le mot « incivilité ». Mais là, il y a une partie d'incivilité. C'est-à-dire que vous n'avez pas le droit de faire tourner des moteurs pendant 1 heure, ce qui est parfois le cas. Une heure, une heure et demie.

Vous avez le moteur qui tourne. Objectivement, je ne sais pas si vous avez déjà eu cela en bas de chez vous, mais c'est absolument intenable. Donc je ne comprends pas tout à fait votre remarque, parce qu'on ne disait pas uniquement que c'était la charge si je peux me permettre de la DPSP. On l'assortissait quand même d'un certain nombre de préalables qui étaient une charte, etc. Mais en tout cas, merci de votre soutien sur ce vœu.

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous terminons par une belle unanimité. Merci, très belle soirée. Nous avons terminé le Conseil d'arrondissement.

*La séance est levée à 19h28.*

La Secrétaire de séance

Carole HOOGSTOËL